



## • Conseil Municipal

**SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2023**

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

Le conseil est informé des décisions prises par M. le Maire en septembre 2023, en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal (DCM15-2020, DCM54-2020 et DCM35-2021), dans le cadre de l'article L2122-2 du CGCT.

7 septembre	Travaux d'entretien terrain de foot. Devis Sportingsols d'un montant de 3 616,20 € TTC.
7 septembre	Mise en sécurité électrique de l'installation campagnaire de l'église. Devis Bodet d'un montant de 2 665,20 € TTC.
15 septembre	Hydrocurage et inspection télévisée de l'ancienne usine Métayer. Devis AVDL d'un montant de 2 540,40 € TTC.
21 septembre	Matériel pour installation de jeux pour enfants. Devis EDP d'un montant de 1 276,50 € TTC.
21 septembre	Matériel pour installation de jeux pour enfants. Devis Frans Bonhomme d'un montant de 165,60 € TTC.
28 septembre	Plan d'évacuation pour le restaurant scolaire. Devis APS d'un montant de 166,68 € TTC.
28 septembre	Chaises et table pour la périscolaire. Devis SEDI d'un montant de 988,76 € TTC.
29 septembre	Vin pour fêtes et cérémonies. Facture SECHER d'un montant de 336,60 € TTC.

### **SIEML**

**Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.**

Montant de la dépense : 1 584,16 € TTC

Taux du fonds de concours : 75%

Montant du fonds de concours à verser au SIEML :

**1 188,12 € TTC.**

### **Référent déontologue**

Les élus ont le droit de consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

L'élu local demande à l'AMF49 la mise en relation avec un référent déontologue.

L'AMF49 se charge uniquement et sans connaissance du dossier d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à régler.

Le référent déontologue communique l'avis à l'élu demandeur dans un délai raisonnable.

Les avis et conseils du référent déontologue sont donnés à titre facultatif. Le référent déontologue exerce ses fonctions de manière indépendante, impartiale et confidentielle. Il est tenu au secret professionnel.

Il ne peut recevoir d'instruction de la part du Maire, ni d'un Adjoint, ni du Directeur Général des Services pour l'exercice de ses fonctions déontologiques.

L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Les avis du référent-déontologue sont purement consultatifs et ne peuvent donc faire l'objet d'un recours contentieux.

Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 € par dossier.

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h 30 salle du conseil**

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de Cholet Agglomération, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: [communication.begrolles@gmail.com](mailto:communication.begrolles@gmail.com)

Toutes les informations sur : [www.begrolles-en-mauges.com](http://www.begrolles-en-mauges.com)

# • Conseil Municipal

Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collègue, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 € ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 €.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Les frais de transport et d'hébergement éventuellement engagés lui seront remboursés dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique par la collectivité concernée.

## Liste des référents déontologues

M. ADNOT Christophe, ancien Chef de service comptable DRFIP Occitanie, ancien Payeur départemental de Maine-et-Loire et ancien Trésorier d'Angers – ALM

M. BERNIER Romain, avocat en exercice – droit public

M. BOUCHER Eric, avocat en exercice – droit public

M. LECAT Edouard, ancien magistrat

M. LECELLIER Thierry, avocat en exercice

M. MOLLA Jean-François, président honoraire du Tribunal administratif et Cour administrative d'Appel de Nantes

Mme NICOLAS-DONZ Danièle, magistrate honoraire de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire

Mme TAUGOURDEAU Sandrine, avocate en exercice – droit public

## Finances

### Amortissements de fonds de concours SIEML

Des dépenses d'investissement liées au SIEML ont été réalisées durant les années précédentes :

- Travaux d'effacement de réseaux du domaine public (DP) et éclairage public rue des Mauges et d'Anjou : 118 906,76 €

- Travaux d'extension d'éclairage public place Tharreau : 61 525,67 €

- Travaux d'effacement de réseaux DP et éclairage public rue de l'Abbaye : 33 459,62 €

- Travaux d'effacement de réseaux DP et éclairage public rue du Bocage : 35 079,67 €

Ces versements de fonds de concours au SIEML donnent lieu à des écritures comptables d'amortissements, qui n'ont pas été établies en 2022.

Il est proposé au conseil de régulariser l'ensemble des écritures d'amortissement sur une durée de 15 ans.

Sur le Budget Général 2023, il convient de prévoir les dépenses et recettes d'ordre suivantes :

-Fonds de concours 2013 : 36 044 €

-Fonds de concours 2021 : 16 406 €

-Fonds de concours 2022 : 4 569 €

Soit 57 019 €

Celles-ci donneront lieu à une Décision Modificative sur le Budget Général 2023.

*Avis favorable*

## Attribution de compensation

### DECI – Ajustement de l'Attribution de Compensation pour 2023 et les années suivantes (Cholet Agglomération)

Le transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des communes membres de Cholet Agglomération donne lieu à une réduction de leurs Attributions de Compensation (AC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comprenant la cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours et les Points d'Eau Incendie (PEI). A l'issue de l'état des lieux réalisé par les services de l'Agglomération pendant une année, il est apparu que le nombre de PEI réellement transféré était inférieur au recensement initial, et qu'un certain nombre d'entre eux était hors d'usage au moment du transfert.

La révision libre des AC des communes nécessitant des délibérations concordantes du conseil de communauté et des conseils municipaux des communes intéressées, il est demandé au conseil municipal d'ajuster, à hauteur de - 2 881 € en tenant compte du rapport de la CLETC, l'AC de la commune pour la prise en charge ponctuelle des travaux urgents de remplacement de PEI.

Ainsi, le montant de l'AC 2022 de la commune, qui s'élève actuellement à 19 610 €, sera porté à 16 729 € en 2023, avant de revenir à 19 610 € à partir de 2024 et les années suivantes.

### Lotissement du Logis

#### Remise en vente du lot n°19

Suite à la délibération référencée DCM37-2023 du 09 juin 2023, le conseil a décidé de remettre en vente au public, le lot n°19 sur le lotissement communal du « Logis ».

Après étude du dossier et compte-tenu de l'évolution des prix du marché, la commission « Finances » propose au Conseil :

- de remettre en vente ce lot au tarif suivant:

lot n°19	605 m <sup>2</sup>	54 450 € soit 90 € TTC/m <sup>2</sup>
----------	--------------------	---------------------------------------

- de fixer à 1 000 €, le montant de l'acompte qui sera demandé aux acquéreurs de ce lot, lors de la réservation ; cet acompte pouvant être remboursé en cas de force majeure. Toute demande de restitution de l'acompte par un acquéreur, devra être soumise à l'avis du conseil municipal.

- que la vente de ce terrain soit assujettie à la T.V.A., selon le taux en vigueur (actuellement de 20 %).

*Avis favorable*

### Acomptes lots n°11 et 21.

Les pétitionnaires ayant mis une option sur les lots n°11 et 21 du lotissement communal du « Logis », respectivement les 25 avril 2019 et 16 mai 2019, ont souhaité renoncer à leur réservation, par courrier reçu en mairie respectivement les 31 mai 2019 et 16 septembre 2019.

A l'occasion de ces réservations, ces pétitionnaires ont versé à la commune, un acompte de 1 000 €.

Il est proposé au conseil d'émettre les titres afin que la commune encaisse ces deux acomptes.

*Avis favorable*

# • Conseil Municipal

## Théâtre

Les salles du « Gué Brien » et de « La Familiale » sont mises à disposition de l'association « Fontaine des Auteurs », lors de représentations théâtrales.

La commission « Vie associative », compte tenu de l'occupation spécifique de ces locaux et après rencontre avec les responsables de ladite association, propose au conseil que celle-ci s'acquitte d'un loyer de 1 800 €, afin de disposer des locaux des salles du « Gué Brien » et de « La Familiale », lors des représentations théâtrales de l'année 2024. Ce montant sera revu les années suivantes.

*Avis favorable avec 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions*

## Bibliothèque

Il est présenté au conseil, la « Charte du Bénévole », conclue entre Cholet Agglomération et la bibliothèque Tournepage de Bégrolles en Mauges. Le réseau des Bibliothèques du Choletais c'est :

24 bibliothèques rurales, 4 bibliothèques de quartiers, 2 médiathèques et 1 bibliothèque universitaire.

Une communauté de près de 500 bénévoles

Une équipe de professionnels (les) au sein du secteur Réseau et Territoire.

Une carte unique et gratuite

Un logiciel et un portail internet commun

Un service de navette documentaire

Une rotation de fonds annuelle

Un programme d'animations commun à l'échelle du réseau

## Divers

### Cholet Agglomération : Rapport annuel d'activités 2022

Le rapport annuel d'activités 2022 de l'Agglomération du Choletais et présenté au conseil.

Une copie de ce rapport est disponible en mairie, à l'attention du public.

Le conseil prend acte de ce rapport.

## Bâtiments - Voirie - Espaces verts

### Devis concernant le paillage

- EDP : plaquettes peuplier (20 m<sup>3</sup>) 40,72 m<sup>3</sup>, 814,40 € HT = 895,84 € TTC [TVA 10%]

- EDP : plaquettes châtaignier (20 m<sup>3</sup>) 59,20 m<sup>3</sup>, 1 184,00 € HT = 1 302,40 € TTC [TVA 10%]

- SDVL : plaquettes châtaignier (18 m<sup>3</sup>) 58,73 m<sup>3</sup>, 1 057,21 € HT, transport 115,00 € HT = 1 406,65 € TTC [TVA 20 %]

*Avis favorable pour le devis SDVL*

### Devis concernant le mobilier du « Pôle Enfance »

- SEDI Equipement : 1 bureau + 1 retour d'angle + 1 caisson de rangement + 1 siège de bureau : 1 062,78 € HT = 1 275,34 € TTC.

*Avis favorable*

### Devis concernant le mobilier de la salle « La Familiale »

- SEDI Equipement : 20 chaises à 29,92 € HT = 602,60 € HT = 723,12 € TTC.

*Avis favorable*

- SEDI Equipement : 80 chaises à 29,92 € HT = 2 410,40 € HT = 2 892,48 € TTC.

Cependant, le tarif du devis augmentera de 30% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est décidé d'engager une réflexion afin d'acquiescer ce matériel soit sur le budget 2023 ou bien sur l'exercice 2024.

### Devis Matériel pour le restaurant scolaire :

Matériel divers, pour un montant de 343,98 € TTC.

*Avis favorable*

### Devis matériel pour l'accueil collectif de mineurs « Les Loustics » :

Matériel divers, pour un montant de 429,44 € TTC .

*Avis favorable*

## Eclairage public

Les points lumineux permanents en période nocturne sur le territoire communal, sont restés éteints ces dernières semaines.

Les services de maintenance du SIEMML sont intervenus pour rectifier leur programmation et ceux-ci fonctionnent désormais. Cette intervention des services ne sera pas facturée à la commune.

## Repas des aînés

Le repas des aînés, organisé le 08 octobre dernier s'est bien déroulé.

L'équipe du CCAS et tous les bénévoles (jeunes et moins jeunes) qui ont œuvré à la réussite de cette journée ont été félicités, sans oublier les employés des services techniques qui avaient préparé la salle le vendredi, et ont fini le rangement le lundi matin.

## Restaurant scolaire

2 543 repas ont été servis durant le mois de septembre 2023 au restaurant scolaire, soit en moyenne par jour, 159 repas : 50 repas pour les petits et 109 repas pour les plus grands.

# Conseil Municipal

## Demandeurs d'emploi

Mois	Hommes	Femmes
Septembre 2023	34	42

## Démographie

	Naissances	Mariages	Décès
Septembre 2023	0	1	2
Total année 2023	15	3	11

Leroux Propreté vous propose ses services d'aide au ménage, repassage, préparation des repas et nettoyage des vites à domicile !

Intervention chez les particuliers comme les professionnels.

Accepte les CESU pour bénéficier du crédit d'impôt.

Les jeunes nés en **octobre-novembre 2007** devront se présenter en mairie pour se faire recenser à **partir de leur date d'anniversaire**.

Apporter le livret de famille ou la carte d'identité.

MAQUILLAGE SUR PLACE

VIENS DÉGUISÉ

HAPPY HALLOWEEN

LE CME DE BÉGROLLES VOUS PRÉSENTE

**1 BONBON OU 1 SORT**

LE 31 OCTOBRE 2023  
17H30-19H : - DE 8ANS  
19H-20H30: + DE 8ANS

CHOCOLAT CHAUD ET VIN CHAUD POUR LES ADULTES  
POINT DE DÉPART : ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX  
(RUE DU BOCAGE)

OCSIGÈNE  
Bégrolles en Mauges

Entreprise de Bégrolles-en-Mauges

# LEROUX PROPRETÉ

Notre professionnel le fera pour vous !

- Ménage et repassage
- Nettoyage des vitres
- Préparation des repas
- Aide aux courses

lerouxproprete@gmail.com

06.58.35.28.21

**DON DE SANG**  
Sur RDV : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

**BÉGROLLES**  
**Salle La Familiale**  
Rue des Sports  
**Jeudi 2 Nov.**  
de 16h30 à 19h30

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR. DONNEZ VOTRE SANG !